

## « Nous ne serons pas complices des atteintes à la liberté académique en Turquie »

L'ANCMSP, l'ASES, l'AECSP, l'AFSP et l'AFS apportent tout leur soutien et leur solidarité à nos collègues tur.c.que.s, intellectuel.le.s, chercheu.r.se.s et universitaires signataires de la pétition « nous ne serons pas complices de ce crime ! » qui sont actuellement intimidé.e.s ou sanctionné.e.s sur le plan pénal et disciplinaire.

Cette pétition appelant à l'arrêt des violences dans les zones à majorité kurde où des opérations militaires sont menées par l'armée turque depuis juillet 2015 a suscité une réaction disproportionnée et inacceptable de la part des pouvoirs publics turcs vis-à-vis de nos collègues. Une enquête pénale est actuellement en cours à l'encontre de certain.e.s des signataires sur la base de l'article 301 du code pénal (« *insulte à la nation turque et à l'Etat turc* ») et l'article 216 du code pénal (« *incitation à l'hostilité, à la haine et à l'humiliation du peuple* ») comme c'est le cas de Bülent Tanju de l'Université Abdullah Gül de Kayseri qui a été également relevé de ses fonctions. D'autres mesures punitives sont également mises en place par le Conseil de l'enseignement supérieur (YÖK) ainsi que le Conseil scientifique et technologique de Turquie (Tübitak) avec des conséquences graves pour certains post-doctorant.e.s à l'étranger dont la bourse a été suspendue.

Ces mesures visant à décrédibiliser toute contestation et critique de la politique gouvernementale constituent une atteinte à la liberté académique et à la liberté d'expression que nous défendons. Nous savons aussi que les cibles de ces mesures punitives sont souvent les plus précaires comme les chargé.e.s de cours, les post-doctorant.e.s et les enseignant.e.s les plus isolé.e.s dans les facultés de provinces. L'ANCMSP, l'ASES, l'AECSP, l'AFSP et l'AFS condamnent la criminalisation de cette pétition. Nous invitons les doctorant.e.s et les post-doctorant.e.s tur.c.que.s étudiant en France, concerné.e.s par ces mesures à nous contacter afin d'envisager ensemble des solutions pouvant leur permettre la poursuite de leurs études universitaires si celles-ci sont compromises par ces mesures punitives. Plus généralement, nous incitons notre communauté scientifique à soutenir les enseignant.e.s-chercheur.e.s turc.que.s en les accueillant dans nos laboratoires comme associé.e.s ou invité.e.s.

Nous enjoignons également l'ensemble de nos collègues à signer la pétition initiée par le GIT France à ce sujet (<http://www.gitinitiative.com>).

En comptant sur votre large mobilisation.

L'association française de sociologie (AFS)

L'association nationale des candidats aux métiers de la science politique (ANCMSP)

L'association des sociologues-enseignant.e.s du supérieur (ASES)

L'association française de science politique (AFSP)

L'association des enseignants et chercheurs en science politique (AECSP)

